

Mesdames,
Messieurs,

Depuis la rentrée, les directions d'établissements, les équipes éducatives, les élèves et les équipes des centres PMS et PSE doivent faire face à la crise sanitaire au quotidien. L'augmentation des mises en quarantaine et des absences pour cause de maladie, l'application des mesures visant à limiter la propagation du virus, les choix difficiles à poser face aux élèves et membres du personnel présentant des symptômes, viennent s'ajouter aux nombreuses tâches quotidiennes, déjà alourdies par la gestion des conséquences de la suspension des leçons de l'année dernière. Ces éléments viennent désorganiser la vie scolaire et créer d'importantes surcharges de travail et de stress.

Rien ne remplace un enseignant dans sa classe, face à ses élèves, et je reste convaincue de la nécessité absolue de permettre d'assurer un maximum d'enseignement en présentiel, dans le respect de normes sanitaires qui seront adaptées suite aux décisions du Comité de concertation.

J'ai décidé également, d'étendre le congé Toussaint – congé d'automne, prévu du lundi 2 novembre au vendredi 6 novembre 2020. Il sera prolongé de deux jours jusqu'au 11 novembre, jour férié correspondant aux commémorations de l'Armistice.

En d'autres termes, le congé étendu d'automne se déroulera concrètement du lundi 2 novembre au mercredi 11 novembre inclus, les écoles rouvrant le jeudi 12 novembre 2020.

Une concertation a été menée avec le secteur de l'accueil temps libre afin de favoriser la mise en place, par ces acteurs, d'un accueil au bénéfice des enfants de parents qui ne disposeraient d'aucune autre solution de garde pour leurs enfants durant ces deux journées. Il est par ailleurs demandé aux parents d'essayer de trouver toute alternative de garde, à l'exception des solutions impliquant des personnes à risque.

Caroline DÉSIR



Prolongation du congé de Toussaint
Infos sur les offres de stages prolongées
jusqu'au 10 novembre
► Rubrique «Accueil extrascolaire»
Une question ?
Adressez-vous au service jeunesse - ATL de la ville

Toutes les offres d'accueils confirmées actuellement se retrouvent sur le site jeunesse de la ville de Gembloux qui sera régulièrement mis à jour : <https://jeunesse.gembloux.be>.